

ADMINISTRATION

48, rue de la République

RESSER LES MANDATS ET COMMUNICATIONS A L'ADMINISTRATEUR

ANNONCES

A LYON : AGENCE FOURNIER Rue Confort, 14

A PARIS : AGENCE HAVAS Place de la Bourse, 3

L'ECHO DE LYON

REDACTION

48, rue de la République

LES MANUSCRITS NON INSERÉS NE SONT PAS RENDUS

ABONNEMENTS

UN AN, 10 FR. ; SIX MOIS, 6 FR. ; TROIS MOIS, 3 FR. 50 C.

JOURNAL RÉPUBLICAIN QUOTIDIEN

Nous rappelons à nos lecteurs que

LE 15 NOVEMBRE

L'ECHO DE LYON paraît avec une rédaction et des services d'informations considérablement augmentés.

Éditions spéciales pour les Départements

Chroniques et Correspondances de Paris, de Lyon, des départements, de Londres, de Berlin, de Rome et de St-Petersbourg.

FEUILLETONS HEBDOMADAIRES :

- Le Lundi. — Semaine Agricole. Le Mardi. — Semaine Littéraire. Le Mercredi. — Semaine Industrielle et Commerciale. Le Jeudi. — Revue de la Mode. Le Vendredi. — Semaine Scientifique. Le Samedi. — Semaine Médicale. Le Dimanche. — Semaine Théâtrale et Revue Financière.

Collaborateurs Politiques

MM. RANG, PICHON, ETC.

Chronique Parisienne

M. FRANCISQUE SARCEY

Deux Romans Feuilletons

POUR COMMENCER LE 15 NOVEMBRE

LE KRACH

Grand Roman Lyonnais inédit.

AUJOURD'HUI :

M. LAFARGE A LILLE. UN ACCIDENT DE CHASSE A ÉCULLY. AU GRAND-THÉÂTRE. — Deux danses brûlées.

Encore des Robes

Voici la République menacée d'une terrible épidémie. Une coalition générale de robes s'organise contre elle. Ce n'est point seulement d'un soulèvement du beau sexe, de la création d'escadrons d'amazones dont il s'agit. Il y a longtemps que la petite guerre des salons est commencée et elle n'a pas jusqu'ici beaucoup fait de mal aux institutions. Nous avons vu à la tête du boulangisme une duchesse aussi intrépide dans une campagne politique qu'à la chasse à courre, et nous n'en sommes pas plus mal portants, au contraire.

Il y a d'autres robes que celles que les dames portent. Ce sont les robes violettes de nos évêques et les robes noires des avocats. Or, M. Gouthe-Soulard a donné le signal de la levée des robes violettes. Depuis son algarade, depuis surtout que le ministre a eu l'audace de signifier à cet archevêque que ses insolences étaient passibles des tribunaux, les sacrilèges sont emplies du bruit des jupons. C'est un frou-frou étonnant qui prouve que toute la gent qui porte soutane, qu'elle soit ou non de couleur, est en ébullition. Les adresses au nouveau martyr arrivent de tous les côtés et naturellement on en débite de belles sur cette « gousse » de République. Vous devez supposer quel entrain on met en ce moment à chanter dans les églises le Domine satan fac.

Mais ce n'est pas tout ; les autres porteurs de robes, les avocats, ont éprouvé le besoin de manifester aussi.

Une dépêche d'Aix, adressée à un de nos confrères, est ainsi conçue : « On affirme qu'un groupe important du barreau d'Aix se dispose à rédiger et à signer une consultation juridique concernant le cas de Mgr Gouthe-Soulard. Cette consultation sera soumise à tous les barreaux de France. »

Comme nous sommes loin de la bourgeoisie de 1830, qui avait, du moins, celle-là, l'esprit libéral et voltairien et qui ne détestait rien tant que le jésuite ! Comme nous sommes loin, surtout, du barreau dont, sous l'Empire, les idées d'indépendance et de liberté étaient si soigneusement conservées ! Cette carrière, qui méritait à double titre la qualification de libérale, a été envahie par une jeunesse sans idées, obéissant au doigt et à l'œil du confesseur qui la marie et qui lui procure les dots dont elle a besoin.

Nous allons voir quel accueil sera fait à l'appel du groupe du barreau d'Aix ; on peut être certain, dès maintenant, que les adhésions seront nombreuses, car cette affaire n'a pas été lancée à la légère. Les consultations vont pleuvoir ; tout le bon et l'arrière-ban des avocats de province qui ont, sous la direction de M. d'Hust ou de M. Freppel, appris le droit, habilement commenté et déguisé par les casuistes des universités catholiques, ne laisseront pas échapper une aussi belle occasion de montrer qu'ils ont profité des leçons de leurs maîtres.

D'ailleurs, soyez assurés que les confesseurs veillent et qu'ils sont prêts à fournir un besoin des consultations toutes faites à ceux qui seraient incapables de s'en tirer seuls.

La levée des robes est donc complète. Après les duchesses, les évêques ; après les évêques, les avocats. Heureusement, la République n'a pas peur de tout ce remuement de jupons et ne se laissera pas plus intimider par les grippeminauds que par les prélats.

O. M.

LA POLITIQUE

Nous venons, encore une fois, de voir l'enseignement spécial aux prises avec l'enseignement classique. L'un et l'autre ont leurs partisans acharnés. Périssent les bacheliers plutôt que le baccalauréat en us, crient les uns. Ils périront en effet, répondent les autres, ils périront de misère et de faim dans une société où les professions dites libérales se réduisent à une expression de plus en plus minime, où les nouvelles conditions de la vie sont tout autres que dans l'ancienne société, où personne n'est plus confiné ni par la naissance, ni par la distance, où tous les peuples comme toutes les castes sont mêlés, et où il vaut mieux savoir faire une correspondance commerciale soit en anglais, soit en allemand, que de connaître par cœur tous les poètes et tous les orateurs de l'antiquité morte.

Mais, répliquent les latinistes, l'homme ne vit pas seulement de pain. Il a une intelligence à cultiver, à élever, et rien de tel pour cela que ce commerce de quelques années avec les grands esprits de la Grèce et de Rome.

A quoi les modernes objectent — et bien sans raison, ma foi, — que, sur cent bacheliers actuels, s'il y en a deux ou trois à qui Virgile et Démétrios aient ouvert des horizons intellectuels, il y en a quatre-vingt-dix-huit, par contre, à qui ces illustres auteurs n'ont ouvert que la porte de la retenue, sans qu'ils en aient tiré d'autre profit que de traîner huit ou dix ans durant dans l'horreur de ce qu'on les forçait ainsi à apprendre.

Les hautes études ne sont pas mortes, cependant parce que des milliers et des millions de cancras ont inutilement usé leurs oulettes sur les bancs du collège. Ceux qui veulent s'y adonner sont bien suffisamment nombreux, et plus nombreux — comparativement — que les étudiants qui, jadis, aux temps scholastiques, ont réveillé, à ce contact, l'esprit de libre examen d'où est sortie la réforme du XVI^e siècle, mère de la révolution philosophique du XVIII^e.

Les hautes études classiques ne sont pas compromises. Elles sont ouvertes à tous ceux qui veulent s'y livrer. Mais une instruction nouvelle est née, instruction pratique, donnant à nos jeunes gens des armes plus perfectionnées, plus efficaces pour combattre le rude combat de la vie.

C'est donc avec étonnement que nous avons vu M. Reinach plaider, contre l'anglais et l'allemand, la cause du latin et du grec. Avant les confitures littéraires, il faut songer au pain quotidien.

JEAN-CLAUDE.

DÉPÊCHES

PAR SERVICE SPÉCIAL

LE CONSEIL DES MINISTRES

Paris, 10 novembre.

Dans le conseil tenu ce matin, sous la présidence de M. Carnot, les ministres se sont entretenus du projet relatif au Dahomey.

LE DAHOMEY

On sait que, pour ce projet, le gouvernement hésitant sur le point de savoir si la ratification du traité relatif dans ses attributions constitutionnelles, l'avait soumis à l'approbation de la Chambre. Celle-ci, par l'organe de sa commission, s'étant désintéressée, le gouvernement prendra sur lui de le ratifier et de l'exécuter.

MARINE ET COLONIES

Les ministres se sont, en outre, entretenus de diverses questions se rattachant au budget de la marine et des colonies.

L'ÉLECTION DE LILLE

La discussion du conseil a encore porté sur les événements d'hier, et sur les incidents de marque de la séance, en prévision de l'interpellation qui semble devoir être déposée sur la politique générale dès que l'émotion causée par l'élection de dimanche sera un peu calmée. On assure qu'à cette occasion le cabinet fera une déclaration très nette sur l'orientation de sa politique.

CHAMBRE

Paris, 10 novembre.

La Chambre va poursuivre l'examen des chapitres du budget de l'instruction publique. Le seul point intéressant à discuter semble être celui relatif aux subventions aux départements pour le paiement des annuités destinées au remboursement des emprunts contractés en vue de la reconstitution des établissements publics d'enseignement supérieur, secondaires et primaires.

M. Pelletan dit, on le sait, demander sur ce chapitre une réduction de 700,000 francs. La Chambre abordera ensuite le budget des Beaux-Arts. M. Bourgeois sera peut-être amené à fournir des explications sur Thermidor.

Le budget de l'agriculture est ensuite inscrit à l'ordre du jour, mais on ne sait s'il pourra venir aujourd'hui.

On parle enfin dans les couloirs du dépôt d'une interpellation de M. Vacherie, sur l'attitude trop conciliante des préfets à l'égard des ennemis de la République. La liste des députés radicaux adhérant à la formation d'un nouveau groupe continué à circuler, elle serait déjà signée de plus de cent membres ayant appartenu à l'ancienne extrême-gauche et à la gauche radicale et de nouveaux venus votant avec les radicaux ; beaucoup des signataires estiment qu'on ne doit pas pas faire de programme mais se connaître afin de se réunir et s'entendre avant les votes importants.

La commission du budget vient d'adopter, par 6 voix contre 2, une intéressante proposition de M. Pelletan, tendant à diminuer, pour l'Etat et les communes, la charge annuelle résultant des emprunts scolaires.

LA SÉANCE

Paris, 10 novembre.

La séance est ouverte, à 2 heures, sous la présidence de M. Floquet.

Budget de l'Instruction Publique

L'ordre du jour appelle la suite de la discussion du budget du ministère de l'instruction publique.

Les chapitres 1 à 4 sont adoptés. M. Bouge développe, sur le chapitre 5, (Administration académique, personnel), un amendement tendant à relever de 90,000 fr. le crédit total pour opérer le classement et le relèvement des commis principaux et des commis auxiliaires d'inspection académique.

Les commis d'inspection sont pris dans l'élite des instituteurs dont hiérarchiquement ils sont les supérieurs, alors qu'au point de vue des éprouvés leur situation est sensiblement inférieure.

M. Le Prévost de Launay dit qu'on pourrait ramener les inspecteurs primaires au nombre d'un par arrondissement. L'économie qui en résulterait permettrait de relever le crédit affecté aux commis d'académie.

M. le Ministre de l'instruction publique reconnaît que leur situation est des plus dignes d'intérêt et s'engage à demander dans le budget de 1893, un relèvement de crédit analogue à celui qu'ont obtenu les autres membres de l'enseignement primaire.

M. Bouge remercie le ministre de sa déclaration et espère que les commis d'académie en attendront, comme lui, avec confiance la réalisation.

Les chapitres 5 à 11 sont adoptés.

M. Antonin Dubost développe, sur le chapitre 12 (Collège de France), un amendement tendant à augmenter, conformément aux propositions du gouvernement, ce chapitre de 10,000 francs, destinés à la création d'une chaire d'histoire générale des sciences.

M. Ch. Dupuy, rapporteur, repousse l'amendement.

M. le ministre de l'instruction publique dit qu'il accepte la réduction de 1,000 francs, proposée sur ce chapitre par la commission, tout en faisant des réserves sur le fond. Quant à la chaire dont M. Dubost a demandé la création, elle est nécessaire et le ministre ne peut que s'associer à l'auteur de l'amendement en priant la Chambre d'adopter l'augmentation de crédit qui en résulterait. (Très bien ! Très bien !)

L'amendement Antonin Dubost est adopté et le chapitre 12, ainsi modifié, est adopté.

Les chapitres 13 à 16 sont adoptés.

Amendement Burdeau

M. Burdeau, sur le chapitre 17 (Muséum d'histoire naturelle), signale les inconvénients des suppléments et appelle l'attention de la Chambre et du gouvernement sur la situation faite aux aides naturalistes par le maintien indéfini en fonctions des professeurs titulaires. Le ministre a nommé une commission pour étudier la question, mais il est nécessaire que les mesures réclamées ne se fassent pas trop longtemps attendre. (Très bien ! Très bien !)

M. le ministre de l'instruction publique reconnaît que, dans l'organisation du musée, certains points nécessitent des réformes. La commission spéciale qui vient d'être nommée travaillera rapidement et la Chambre peut être certaine qu'elle aboutira prochainement.

Les chapitres 17 à 20 sont adoptés.

M. Alfred Leconte demande de créer un chapitre nouveau qui comprendrait une somme de 5,000 francs en faveur de l'Observatoire de Montsouris.

La commission prie la Chambre de rejeter l'amendement.

M. Leconte insiste en faveur de l'amendement, qui n'est pas adopté.

Les chapitres 21 à 25 sont adoptés.

La Bibliothèque nationale

M. David (Alpes-Maritimes), sur le chapitre 26 (Bibliothèque nationale) rappelle que le décret du 23 janvier 1888 fixe l'âge auquel les employés des bibliothèques doivent être mis à la retraite ; or, ce décret n'est pas appliqué ; il y a, à la Bibliothèque nationale, un conservateur qui devrait être à la retraite depuis 4 ans.

Cette bibliothèque possède des richesses incalculables ; elle dépense plus de 700,000 fr. par an et ne peut pas les services qu'on pourrait en attendre. Il faudrait ouvrir le soir et le matin tous les journaux et toutes les revues à la disposition des lecteurs. (Très bien ! Très bien !)

M. le ministre de l'instruction publique répond que le décret sur la limite d'âge n'est pas complètement appliqué à cause de l'insuffisance des crédits destinés aux pensions de retraite. Le travail du catalogue marche activement. Quant à la proposition d'ouvrir la bibliothèque le soir, elle a été étudiée depuis longtemps. On y a réaoncé à cause des dangers d'incendie, mais une nouvelle salle qu'on se propose d'établir sera éclairée à la lumière électrique. (Très bien ! Très bien !)

Les chapitres 26 à 42 sont adoptés. Le chapitre 43 (Lycées nationaux) est réservé.

Un Lycée à Saint-Petersbourg

M. Jourdan, qui avait présenté un amendement tendant à voter un crédit pour créer un lycée français à Saint-Petersbourg, déclare le retirer ; il le reprendra ultérieurement sous forme de proposition de loi.

M. le ministre de l'instruction publique dit que lorsqu'il sera saisi d'une proposition analogue, il l'examinera avec la plus grande bienveillance.

Les chapitres 44 à 48 sont adoptés.

Ecoles normales

M. Dupuy, rapporteur, sur le chapitre 49 (Ecoles normales) dit qu'il y a lieu de prélever sur le total de ce chapitre une somme de 71,200 francs qui passe au ministère du commerce, auquel seront désormais rattachés diverses écoles professionnelles.

M. le ministre de l'instruction publique dit qu'il faudra conserver leurs droits aux professeurs qui passeront d'un ministère à un autre.

Le chapitre 49 est adopté.

M. Le Prévost de Launay, sur le chapitre 50, demande au ministre s'il compte supprimer les écoles primaires supérieures qui se trouvent dans une situation illégale.

M. le ministre de l'instruction publique répond qu'il supprimera toutes les écoles de ce genre qui, au bout de trois ans d'existence, n'auraient pas le nombre d'élèves fixé par la loi.

Les Instituteurs suppléants

M. Vilfeu demande une augmentation de crédit de 50,000 francs pour accorder des indemnités aux instituteurs et institutrices qui, pour cause de maladie, sont obligés de se faire suppléer à leurs frais.

L'orateur dépose un amendement dans ce sens. (Très bien ! Très bien !)

M. le Ministre de l'instruction publique répond qu'il a demandé à la Chambre un crédit de 300,000 fr. sur lequel il prendra la somme nécessaire pour créer un certain nombre de postes de nouveaux suppléants. Au budget prochain, si cela est nécessaire, il demandera un crédit nouveau et il étudiera le moyen d'organiser le service des suppléants.

M. Vilfeu déclare retirer son amendement.

Les chapitres 50 et 51 sont adoptés.

Secours et Allocations

M. Gacon, sur le chapitre 52 (Secours et allocations) demande d'augmenter le crédit destiné à donner des secours aux instituteurs et institutrices malades qui ont besoin de suivre un traitement thermal.

M. Dupuy, rapporteur, répond que la commission a déjà porté ce crédit de 17,000 à 37,000 fr. Cette année, elle propose de l'augmenter encore de 23,000 fr. ; il ne pense pas pouvoir faire davantage.

M. Gacon retire son amendement.

Les chapitres 52 et 53 sont adoptés.

SUBVENTION AUX DÉPARTEMENTS

M. Camille Pelletan, sur le chapitre 54 (Subvention aux départements, aux villes et aux communes), présente un amendement tendant à réduire le crédit de 700,000 fr.

Le parti républicain s'honore, dit-il, d'avoir dépensé 35 millions pour construire des écoles, mais il ne peut approuver les systèmes financiers qui ont été adoptés pour arriver à couvrir ces dépenses ; les communes ont fait des emprunts, l'Etat a pris 80 pour cent de ces emprunts à sa charge, c'est donc l'Etat en réalité qui emprunte, et au lieu de demander lui-même l'argent aux prêteurs, il a chargé les départements et le Crédit foncier, de réaliser pour lui ces emprunts.

Ce système a eu pour résultat de faire payer à l'Etat, c'est-à-dire aux contribuables, des intérêts exagérés.

L'orateur demande qu'on rembourse les emprunts au moyen des ressources qu'offre la trésorerie française et qu'on emploie en achat de rentes françaises, le produit de cette conversion, qui est possible et qui s'impose, car elle soulagerait à la fois le budget, l'Etat et les budgets départementaux et communaux.

RÉPONSE DU RAPPORTEUR

M. Cavaignac, rapporteur général, dit que l'amendement de M. Pelletan a une grande importance, car il ne tend à rien moins qu'à modifier la loi de 1885 sur les prêts scolaires.

Le système de cette loi a été de faire faire des prêts par les communes, l'Etat ne voulant pas faire trop d'appels directs au crédit public. La conséquence a été d'imposer aux communes des intérêts plus élevés. Aujourd'hui, M. Pelletan propose de prendre les fonds des caisses d'épargne privées et de les employer à faire des prêts communaux. Un pareil système est inadmissible. Ces fonds sont exigibles à vue, ils ne peuvent être immobilisés pendant 25 ou 30 ans. Ce que propose M. Pelletan est très dangereux.

D'ailleurs, le but que doit se proposer le Parlement est de faire face aux dépenses scolaires avec les ressources normales du budget et non avec l'emprunt. (Très bien ! Très bien !)

Ce but a été réalisé en ce qui concerne les dépenses militaires, il s'agit de le réaliser en ce qui concerne les dépenses scolaires. La Chambre rejettera l'amendement.

M. Camille Pelletan répond qu'il ne s'agit pas de diminuer le revenu des caisses d'épargne, ni de compromettre leur crédit. On ne lui a opposé que des objections faibles. On ne dit pas la vraie raison qui fait combattre la proposition. (Mouvements divers.)

L'orateur insiste en faveur de la conversion qu'il a demandée, en laissant au ministre les moyens de la faire.

Toute la question est de savoir si on paiera les arrages des emprunts à 4 1/2 ou à 3 1/2, et en résumé si on soulagera les contribuables. (Très bien ! Très bien ! à gauche.)

DISCOURS DE M ROUVIER

M. Rouvier, ministre des finances, dit que la réduction du crédit proposée, correspond effectivement à une conversion de nature toute particulière. D'ailleurs, l'opération serait l'inverse de la loi de 1885, il faut donc dire que le législateur s'est trompé et a fait le contraire de ce qu'il fallait faire. M. Pelletan demande qu'on rembourse l'ensemble des créanciers et que l'Etat se substitue aux

communes, pour payer les arrages et l'amortissement. Conclusion : nécessité d'un emprunt.

M. Pelletan ne propose pas de rouvrir l'ère des emprunts publics, il croit plus simple de mettre dans la Caisse des dépôts et consignations des valeurs dont il ne connaît ni le taux, ni la durée de l'amortissement, le ministre n'a aucun moyen de le faire, il ne peut contraindre cette caisse à avancer au Trésor 155 millions, dans les conditions dont on parle. Il demande, en conséquence, à la Chambre de ne pas accepter la réduction proposée par l'amendement.

M. Pelletan ne pense pas que la Caisse des dépôts et consignations soit au-dessous de la Chambre aussi, que les raisons qu'on lui oppose ont été déjà cartées l'année dernière. L'Etat s'est trouvé de prendre, pour ses emprunts d'écoles, l'intermédiaire d'un établissement privé, qui est le Crédit foncier, dont il fait payer le taux aux contribuables. On ne peut faire payer 3,50 ce qu'on fait payer 4 1/2, voilà toute la question. (Applaudissements à gauche.)

M. le Ministre des finances dit que si l'amendement est repoussé, le gouvernement accepte la réduction de 40 à 45,000 francs comme une indication.

M. Camille Pelletan n'accepte pas une réduction de ce genre. Il sait trop ce que valent les promesses ministérielles.

M. le Ministre des finances dit que, dans ces conditions, la Chambre va pouvoir se prononcer nettement, puisque ce que M. Pelletan réclame est un vote de censure contre le ministre des finances. (Applaudissements au centre et sur divers bancs.)

M. Pelletan dit que sa proposition ne vise nullement le ministre des finances. M. le Ministre des finances maintient que la motion de M. Pelletan équivaut à un vote de blâme.

M. Pelletan soutient le contraire ; beaucoup de réformes mises à l'étude n'ont jamais abouti, il s'agit de diminuer de 600,000 francs les charges des contribuables et rien de plus. C'est ce chiffre, qu'il maintient dans son amendement.

M. le ministre des finances dit que la proposition de M. Pelletan a soulevé de gros problèmes, le gouvernement est prêt à l'étudier, mais il ne saurait accepter de la résoudre sur l'heure. (Applaudissements.) S'il le faisait, il n'aurait plus d'autorité pour gérer les finances de l'Etat.

M. Pelletan n'admet pas que la question ministérielle soit posée sur cette réforme si simple. (Très bien ! Très bien ! à gauche.)

M. Peytral dit qu'il faut tenir compte du désir qu'a exprimé M. le ministre des finances de présenter, au cours de la discussion du budget, un article dans la loi des finances, concernant la conversion.

M. le ministre des finances répond qu'il a accepté la réduction de 50,000 francs, comme une indication du désir de la Chambre de voir étudier cette question ; on lui demande de prendre un engagement de faire la conversion au cours de la discussion du budget, cet engagement, il ne peut le prendre, parce qu'il n'est pas sûr de le tenir. Mais vers le mois de janvier, il proposera une solution.

M. Pelletan demande que la réduction de 50,000 francs acceptée par le ministre soit acquise aux contribuables et que la question de conversion soit de nouveau examinée avant le budget prochain.

M. Burdeau dit que la réduction de 50,000 francs acceptée par le ministre implique la nécessité de faire une conversion dès le budget de 1892.

M. Pelletan ne partage pas ce sentiment, il craint que le ministre accepte la réduction de 50,000 francs et ne fasse pas ensuite la conversion.

M. le ministre des finances dit que quelque bonne volonté qu'il y mette, il lui est impossible de ne pas voir dans les paroles de M. Pelletan une marque de méfiance à son égard ; il accepte la réduction de 50,000 francs et pas autre chose. (Mouvement prolongé.)

M. Pelletan déclare maintenir son amendement.

LE VOTE

L'amendement de M. Pelletan est mis aux voix et repoussé par 272 voix contre 240 sur 512 votants.

Le chiffre du chapitre 53 réduit de 50,000 francs, suivant la proposition de M. Burdeau et acceptée par le ministre des finances, est adopté.

Les chapitres 53 à 55 sont adoptés. La discussion est renvoyée à jeudi. Le président rappelle que la Chambre avait ajourné l'interpellation de M. Laur sur les mesures que le gouvernement compte prendre pour empêcher le retour des crises financières.

Cette interpellation sera mise en tête de l'ordre du jour de la prochaine séance. La séance est levée à 6 heures 5.

APRÈS LA SÉANCE

Paris, 10 novembre.

Le vote qui clot l'incident soulevé par M. C. Pelletan permet de constater que l'ancienne coalition de l'extrême gauche et de la droite, qui existait sous la précédente législature, est désormais reformée. En effet, 112 voix de droite, c'est-à-dire presque la droite entière, ont voté contre le cabinet avec les radicaux que compte la Chambre.

L'insuccès de cette coalition, sur une question qui était présentée comme une mesure d'économie budgétaire, peut être considéré comme l'indice certain que la majorité entièrement républicaine qui s'est prononcée contre la motion Pelletan, est résolue à ne pas faire le jeu des radicaux.

Chaque fois que la coalition qui s'est faite aujourd'hui se renouvellera, le cabinet se trouvera en présence de la majorité, c'est à dire au moins 272 voix ; son existence est donc assurée, et il n'y a plus de doute qu'il ne survive à la prochaine interpellation sur la politique générale.

Lire à la deuxième page la suite de notre intéressant feuilleton, MON PREMIER CRIME.

Chronique Parisienne

Voilà pourtant combien nos actrices perdent à revêtir au théâtre de trop somptueuses toilettes, à étaler de trop beaux diamants. Il y a, dans la pièce nouvelle que M. Koning vient de donner au Gymnase, l'Oncle Barbassou, — une pièce que vous ne verrez sans doute pas à Lyon, car je doute qu'elle fasse son tour de France, — il y a donc une jeune artiste, M^{lle} Demarey, qui n'a guère été jusqu'à ce jour célèbre sur nos scènes de genre que par l'éclat de sa beauté et la richesse de ses appartements.

Le hasard fait qu'elle a, dans la comédie, au dernier acte, un assez joli récit à faire ; elle dit tout le couplet avec beaucoup de légèreté et une grâce très piquante. Le lendemain, dans les journaux et dans le public, il n'est question que de ses diamants. Il est vrai qu'elle en possède de fort beaux, et qu'elle les avait exhibés tous, le costume oriental qu'elle porte autorisant cette fantaisie.

Mais voilà ! tandis qu'on lorgnait ses diamants, on avait oublié de l'écouter, et, pour une fois qu'elle a déployé du talent, elle n'en a pas eu le bénéfice.

Oh ! que les Anglais sont gens plus sages ! Je devrais dire : Oh que les Anglais étaient gens plus sages ! Car l'Angeote que je vois conter date déjà d'une bonne quinzaine d'années, et il a coûté depuis ce temps-là beaucoup d'eau dans la Tamise. M. Perrin était allé, avec la Comédie-Française, faire officiellement une tournée à Londres et, le premier soir, au lever du rideau, on avait vu toute la troupe harmonieusement groupée autour des deux bustes de

L'habitude a fait son office, et il le lui fait toujours, même alors qu'il n'y trouve plus grand plaisir.

Notre public parisien a fini par se lasser de ces toilettes si riches; il s'en est lassé, et il ne peut s'en passer; comme un homme à qui la fumée du tabac fait mal et donne des vertiges, et qui néanmoins en sent le besoin impérieux.

C'est une lutte, à cette heure, entre actrices, à qui déploieraient les costumes les plus riches et les plus coûteux. Et comme ce ne sont pas les meilleures artistes qui gagnent le plus d'argent, parce que tout entières à leur métier, elles n'ont pas le temps de se livrer à d'autres besognes, elles sont toujours battues dans cette course au clocher de la toilette. Aussi n'y en a-t-il plus à Paris, ou presque plus, tout au moins. Les directeurs préfèrent aux femmes sachant dire, celles qui ont de quoi se payer des robes magnifiques qui éblouissent les yeux.

La Comédie-Française est le seul théâtre qui paie aux actrices non seulement les costumes, mais encore les toilettes de ville. On pourrait croire que, grâce à cet arrangement, les vraies artistes ne seraient jamais éclipsées par les grâces. Ah ! bien, oui; savez-vous ce que font ces dames ? La Comédie alloue tant pour une toilette : mettons huit cents francs. Madame prend les huit cents francs et s'en va chez Doucet (je dis celui-là comme j'en dirais un autre) et, ajoutant de sa poche douze ou quinze cents francs, se commande une toilette d'un luxe éblouissant.

Il n'y a pas moyen : les autres, pour n'être pas écrasées, en effet, sont obligées de suivre l'exemple, et c'est même, sur cette scène correcte et solennelle, un assaut d'extravagances. Ça coûte les yeux de la tête au théâtre, ça ruine ces dames, si rien les pouvait ruiner; les pièces en sont-elles mieux jouées ? Hélas ! non.

Praxitèle disait à un sculpteur de son temps qui avait chargé une Vénus de piéjuste : — N'ayant pu la faire belle, tu l'as faite riche !

Il est plus facile de se procurer du velours et du satin que du talent; de beaux diamants qu'une bonne diction.

Le théâtre périra étouffé sous le costume et le décor.

FRANCIQUE SARCEY.

M. LAFARGUE A LILLE

Lille, 10 novembre. M. Paul Lafargue est arrivé à 11 h. 50, à Lille. Sur le quai de la gare, il y avait cent cinquante curieux qui ne profèrent aucun cri.

A l'arrivée du train, M. Lafargue a été reçu par M. Jules Guesde et une délégation des membres du parti ouvrier.

Sur la place de la gare se trouvaient 1,500 à 2,000 personnes environ, dont beaucoup se couraient.

Le nouveau député a été accueilli par les cris de : « Vive Lafargue ! ».

Il s'est rendu au Théâtre-Libéro, rue de Fives, accompagné de la foule qui a pénétré dans la salle où M. Lafargue a pris la parole devant 400 personnes environ.

Quand M. Lafargue est monté à la tribune, il a été accueilli par les cris de : « Vive Lafargue ! ».

Le nouvel élu a protesté contre l'épithète de sans patrie qu'on lui a appliquée pendant la période électorale, puis il a énuméré en termes violents les différentes réformes qu'il veut demander, notamment la réforme des lois sur le travail des femmes.

Il veut également la suppression des droits d'entrée qui écartent considérablement les prix des matières nécessaires à l'alimentation des ouvriers.

Il a, en outre, déclaré qu'une organisation allait être établie, de façon à faire payer par les patrons et les autorités de Fourmies, des indemnités pécuniaires aux malheureux parents des victimes du 1er mai.

Depêches Diverses

CONDAMNATION A MORT

Paris, 10 novembre.

Le 21 juillet dernier, à l'angle de la rue Saint-Denis et de la rue de la Reynie, un souteneur nommé Balmadier tuait de trois coups de couteau sa maîtresse, la fille Augustine (Bassagne); ce jour-là Balmadier quittait Mazas où il venait, pour vol, de passer six mois et pendant son absence Augustine avait pris un amant. Retrouvant sa maîtresse sur le trottoir au bras d'un rival, Balmadier lui fit de gros yeux et la fille

crainant de sa part quelque violence cria par prudence : « A l'assassin ! » Balmadier la poursuivit et pour ne pas la faire mentir, il la frappa mortellement.

La cour d'assises a condamné Balmadier aujourd'hui à la peine de mort.

DOUBLE ASSASSINAT A HAM

Amiens, 10 novembre.

Hier soir, un double assassinat a été commis à Ham. Un nommé Lombard, âgé de 27 ans, entretenait des relations avec une femme mariée, M^{me} Beauchêne. Lombard, qui était en état d'ivresse, a tiré six coups de revolver sur les époux Beauchêne; le mari a été tué sur le coup, la femme est à l'agonie. Le parquet est sur les lieux.

ACCIDENT DE MINES

Nevers, 10 novembre.

Un grave accident a eu lieu hier soir, dans les mines de la Machine. Quinze bennes sont tombées dans le puits Sainte-Marguerite, sur la cage où se trouvaient des ouvriers. Il y a eu trois tués et cinq blessés grièvement.

L'HÉROÏNE DU DRAME DE CHANTELE

Montpellier, 10 novembre.

M^{me} Achet, l'héroïne du drame de Chantelle, vient de tomber gravement malade. Depuis son arrivée à la maison centrale de Montpellier, M^{me} Achet n'a point quitté, pour ainsi dire, l'infirmerie, où elle est actuellement l'objet des soins les plus attentifs. Ses traits se sont considérablement amaigris et ne représentent plus que d'une façon très vague la physionomie séduisante qui lui valut son succès.

Elle souffre beaucoup et a de fréquents évanouissements, desquels elle ne revient qu'à force de violents réactifs.

L'administration, sur la prière de la prisonnière, aurait informé M^{me} Lamotte de la situation de sa sœur, et celle-ci devait se transporter immédiatement à Montpellier, accompagné du petit Ali, que sa mère aurait instamment réclamé.

LES MINEURS

Lens, 10 novembre.

Le travail est complet dans le bassin houiller du Pas-de-Calais, sauf à Marles où la grève continue toujours.

Les mineurs attendent impatiemment la réponse du comité des houillères, statuant sur les revendications soulevées.

Un congrès des délégués des 93 sections syndicales aura lieu dimanche à Lens. Le secrétaire général du syndicat vient d'adresser une lettre à M. Romat, secrétaire général de la Fédération des mineurs français à Saint-Etienne. Cette lettre se termine par la phrase suivante :

« Connaissant l'esprit de solidarité qui anime les mineurs du Midi, permettez-moi de venir vous prier de consulter immédiatement vos comités, afin de me faire connaître avant samedi prochain, les intentions des mineurs en cas de grève générale dans le bassin du Pas-de-Calais. »

Le délégué du syndicat a quitté Lens ce matin, se rendant dans le bassin du Nord, pour y conférer avec les secrétaires des syndicats d'Aniche, Armin et Escarpelle et connaître leurs résolutions, en cas de grève générale, dans le bassin houiller du Pas-de-Calais.

TIRAGES FINANCIERS

Emprunt de Paris 1876

Voici les résultats du tirage qui a eu lieu hier :

Le n° 70,665 gagne 100,000 fr.; le n° 212,950 gagne 10,000 fr.; le n° 194,949 gagne 5,000 fr.

Les n°s 197,598, 255,680, 23,293, 39,968, 230,230, 214,682, 191,314, 25,100, 173,093, 224,866 gagnent chacun 1,000 fr.

DÉPARTEMENTS

RHONE

Ampuis. — Société de tir d'Ampuis. — La réunion préparatoire qui a eu lieu dimanche dernier, à l'hôtel Guibert, avait attiré un grand nombre de personnes, ce qui promet d'espérer que cette société réussira.

Le Stand du tir se tiendra à la minoterie de M. Dubois.

Les personnes qui n'ont pu assister à cette réunion pourront se faire inscrire au secrétariat de la mairie.

Corcelles. — Conférence agricole. — Dimanche 15 novembre, à deux heures, M. Deville, professeur départemental d'agriculture, fera à Corcelles une conférence agricole.

Il traitera des plants américains et des engrais.

LOIRE

Saint-Etienne. — Attaque nocturne. — L'avant-dernière nuit, à deux heures du matin, un sieur Courtine, demeurant, 7, rue

Francis Garnier, a été attaqué par deux individus qui lui ont fait au nez une blessure assez profonde.

M. Girardier, commissaire de police du premier arrondissement, est saisi de cette affaire.

Firminy. — Accident. — Hier matin, le nommé Bouthéon, ouvrier au service de la Compagnie des tramways, a été victime d'un triste accident. Ce malheureux a eu une jambe fracturée en descendant des rails.

Bouthéon, qui habite Uzieux, a été transporté à l'hôpital de Firminy.

Montbrison. — Tribunal correctionnel. — Marie Lafausse, une grande et corpulente femme, venue à Montbrison pour y faire ses vingt-huit jours et... les porte-monnaie des réservistes, est condamnée à six mois de prison pour avoir subtilisé celui du sieur Poizat, voiturier, rue Cugnot, à Saint-Etienne.

Grand-Croix. — Assassinat. — La gendarmerie de cette commune poursuit très activement son enquête et elle a entendu les dépositions de plusieurs témoins.

L'autopsie de la victime n'a pas été faite encore; elle aura probablement lieu ce matin mercredi.

On ne sait à quoi attribuer le mobile de cette fatale agression.

L'affaire est des plus mystérieuses.

Saint-Chamond. — Caisse d'épargne. — Séances des 5 et 8 octobre 1891, sous la présidence de MM. Lagier et Rochefort. 118 versements, dont 21 nouveaux, 31,450 fr. 408 remboursements, dont 15 pour solde, 33,687 fr. 22.

Classe 1890. — Les hommes de la classe de 1890, qui désirent faire partie du banquet fraternel qui aura lieu le dimanche 15 novembre, à une heure de l'après-midi, au restaurant Bonnard, place de la Liberté, sont priés de s'y faire inscrire jusqu'au vendredi 13 courant.

Le prix en est fixé à 3 fr. 50.

ISÈRE

Grenoble. — Forêts. — M. Migneron, inspecteur des forêts à Chambéry, est nommé conservateur à Alger; M. Chapotte, brigadier forestier, élève sortant de l'école des Forêts, est nommé garde général stagiaire à Vizille.

Enregistrement. — M. Allègre, receveur à Vif, est nommé en la même qualité à Saint-Symphorien-d'Ozon; M. Reynaud, receveur à Grignan (Drôme), est nommé en la même qualité à Vif.

Contributions indirectes. — M. Rostaing, commis principal, récemment désigné pour le poste de Crémieu et non encore installé, est nommé en la même qualité à Saint-Symphorien-d'Ozon, en remplacement de M. Denis, maintenu, sur sa demande, à Crémieu.

Nos compatriotes. — M. Garidot, qui vient d'être nommé président de chambre à Besançon, est un de nos compatriotes.

M. Georges Garidel, de Grenoble, a remporté le prix unique du concours littéraire de 1891, institué entre tous les élèves des diverses Facultés de Grenoble.

Conseil académique de Grenoble. — Elections. — Une triple élection vient d'avoir lieu dans l'Académie; cette élection a donné les résultats suivants :

Faculté de droit : M. Fournier, professeur de droit commun, en remplacement de M. Trouillet, admis à la retraite; lycées, ballottage; il s'agit de remplacer M. Noël, délégué des agrégés des lettres des lycées, nommé dans un autre ressort; M. Bornoy, professeur au collège de Vienne, en remplacement de M. Aubias, professeur au collège de Gap, appelé à d'autres fonctions.

Accident au nouveau pont sur l'Isère. — Hier matin, à 11 heures 1/2, M. Marius Combe, âgé de 49 ans, chauffeur de la machine employée au bateau dragueur, mit le pied sur un plateau qui bascula et tomba à l'eau où il fut entraîné par le courant.

Heureusement, un employé de M. Granjean-Peyre, charpentier, lança une corde à son camarade et, celui-ci l'ayant saisi à temps, il put être hissé sur le berge.

Retour de la classe 1890. — Les jeunes gens dispensés, qui ne font qu'une année de service militaire, ont rejoint aujourd'hui leurs casernements respectifs.

Jour et vendredi prochains viendra le tour de ceux qui font trois ans et qui appartiennent à la dernière classe du tirage au sort.

Saint-Marcellin. — Suicide. — Le 8 courant, un cadavre a été trouvé dans un bois de la commune de Chevrières. Ce corps est celui d'un nommé Pierre Geay, ouvrier charbon. Ce malheureux s'est étranglé. On ignore les causes qui l'ont poussé au suicide.

Fête de La Patriote. — M. le général Brugère, secrétaire de la présidence, a adressé au président de la société de gymnastique un télégramme de remerciement de la part de M. le président de la République, au toast, porté par M. Tête, au chef de l'État.

Mercure. — Les blés pour semence ne sont plus cotés, les emblavures étant à peu près achevées; quant à ceux de commerce, on payait 20 fr. l'hectolitre 1^{re} qual., et 18 fr. la 2^e.

Seigle, 1^{re} qual., 14 fr. — Blé noir ou sarrazin, de 14 à 12 fr. l'hectolitre — Pommes de terre, sup., 7 fr. les 100 kil.; ord., 6 fr. — Châtaignes, 12 fr.; marrons, 14 fr.

Quant aux noix, la baisse subsiste toujours.

jours, les prix moyens sont 15 et 16 fr. l'hectolitre, ou de 50 à 53 fr. les 100 kil.

Pont-en-Royans. — Incendie. — L'incendie qui a éclaté dernièrement aux Echets, commune de Miribel, chez M. Thomas, aurait été allumé par un inconscient, jeune enfant de 14 ans, né à Pont-en-Royans.

Vizille. — La Patriote. — M. le général Lespiau se multiplie. Dimanche il avait bien voulu accepter la présidence, à la distribution des prix du concours de tir organisé par la société « La Patriote » de Vizille; à peine cette cérémonie patriotique était-elle terminée que le général s'est rendu au gymnase municipal de Grenoble où il a assisté à la fête gymnique donnée par l'Alliance. La présence du général Lespiau est un encouragement et une satisfaction donnés aux sociétés qui ont eu l'honneur de le recevoir.

DRÔME

Romans. — Le Drame des Ecoles. — Une quête faite sur la proposition de M. Gauthier, pour le sou des écoles, a produit la somme de six francs 40 centimes.

Pour les pauvres. — Une quête faite dans un bal pour venir en aide aux pauvres de Romans, a produit la somme de quarante-quatre francs, 80 centimes.

SAONE-ET-LOIRE

Mâcon. — Incendie de la caserne Joubert. — L'autorité militaire a ouvert une enquête pour connaître les causes du sinistre. Il paraîtrait que le feu aurait été communiqué par un tuyau de poêle à une boiserie qui le supportait. La chambre étant désertée et les hommes étant activés par un fort tirage d'air, ce feu a pris une grande proportion avant que les premiers secours pussent être organisés. On évalue les dégâts à plus de 200,000 francs, tant pour les bâtiments que pour les fusils et effets qui ont été brûlés ou détériorés. En ce qui regarde les fusils, les enquêtes diverses qui ont été faites confirment le chiffre de 2,000 que nous avons donné hier. Ce sont des armes du modèle 1886 (fusil Lebel). Quant aux bâtiments, la partie supérieure, toits, mansardes, magasins, ont été brûlés; les bureaux du génie et de l'intendance ont été préservés.

La caserne Joubert était occupée par les 1^{re} et 2^e compagnies du 1^{er} bataillon du 13^e régiment d'infanterie. Pendant toute la nuit de dimanche à lundi, une compagnie de piquet est restée sur les lieux avec une pompe en batterie, pour parer à toute éventualité en cas de reprise.

Après s'être fait servir un café, deux d'entre eux ont payé et les trois autres ont cassé leur verre en refusant de solder leur consommation; ils voulaient que Deschaume leur servit du cognac. Sur le refus de ce dernier, Detour saisit Deschaume par le cou et le traina dehors. Là il lui donna un coup de pied et saisissant une brique du poids de 4 kilo 700, il lui en asséna un violent coup sur le côté droit de la tête, lui faisant une profonde blessure.

Deschaume, quoique mortellement atteint, put se rendre au bureau de police situé à 150 mètres de son domicile, fit sa déclaration, donna le nom de son agresseur et, à son retour chez lui, s'alla.

Malgré les soins du docteur Thiodet, il succomba à minuit vingt.

Detour et ses compagnons ont été arrêtés dans la matinée. Tous ont été conduits, ce soir, au parquet.

Detour, ouvrier de ce meunier, a été seul éprouvé à la prison d'arrêt; après avoir fait des aveux. Les autres ont été mis en liberté.

La femme de Deschaume était malade depuis quelque temps. Son état se serait aggravé depuis la triste fin de son mari.

ASSASSINAT A ROANNE

Roanne, 10 novembre.

Hier, vers 4 heures et demi du soir, le nommé Noël Detour, plâtrier, demeurant rue Charbillot, se trouvait en compagnie des nommés Chand, teinturier; Claudé Duzeiler, ébéniste; Décharme et Rimeaux, jardiniers, au débit du sieur Barthélémy Deschaume, âgé de 51 ans, né à Gannay-sur-Loire.

Après s'être fait servir un café, deux d'entre eux ont payé et les trois autres ont cassé leur verre en refusant de solder leur consommation; ils voulaient que Deschaume leur servit du cognac. Sur le refus de ce dernier, Detour saisit Deschaume par le cou et le traina dehors. Là il lui donna un coup de pied et saisissant une brique du poids de 4 kilo 700, il lui en asséna un violent coup sur le côté droit de la tête, lui faisant une profonde blessure.

Deschaume, quoique mortellement atteint, put se rendre au bureau de police situé à 150 mètres de son domicile, fit sa déclaration, donna le nom de son agresseur et, à son retour chez lui, s'alla.

Malgré les soins du docteur Thiodet, il succomba à minuit vingt.

Detour et ses compagnons ont été arrêtés dans la matinée. Tous ont été conduits, ce soir, au parquet.

Detour, ouvrier de ce meunier, a été seul éprouvé à la prison d'arrêt; après avoir fait des aveux. Les autres ont été mis en liberté.

La femme de Deschaume était malade depuis quelque temps. Son état se serait aggravé depuis la triste fin de son mari.

LES VERRIERS

Carmaux, 10 novembre.

La grève des verriers est terminée. L'entente la plus complète vient de s'établir entre les patrons et les ouvriers; tous les ouvriers reprendront le travail dès que les fours, que le directeur a fait remettre en train, aujourd'hui, seront rallumés.

A RIVE-DE-GIER

On nous écrit de Rive-de-Gier : C'est avec une grande satisfaction que le public tripartite a appris l'accord des verriers avec leurs patrons.

La reprise du travail a lieu dans les conditions suivantes : Augmentation de 10 0/0 sur les bouteilles dites « cols à molettes fonds plats » et « cols à molettes piqués »; la casse des rebuts; la paye par quinzaine; 25 minutes de fraîche; 6 francs d'allocation par mois aux ouvriers non logés à l'usine; 10 0/0 d'augmentation aux grands garçons

et 100 fr. par mois assurés; 40 fr. par mois aux porteurs; 60 fr. par mois au minimum pour le gamin, au maximum la moitié de la journée du grand garçon; 425 fr. par mois aux arrangeurs; chômage complètement gratuit; arrêt du dimanche, 12 heures, de midi à minuit; pas de suppression de garantie, mais les patrons l'accorderont sans peine; le tour de rôle a été aussi accordé.

Ces conditions ont été accordées aux ouvriers grâce à l'intervention de M. le préfet et elles ont été signées par les deux parties.

La mise du feu aux fours aura lieu très prochainement. M. Richarme a promis d'en reprendre tout son personnel. MM. Revol ne feront pas de distinction dans le leur; ce n'est qu'à cette condition que leurs ouvriers ont consenti à recommencer.

Concours des Vins à Pontanevaux

Pontanevaux, 10 novembre.

Le concours des vins nouveaux de la récolte de 1891, organisé à Pontanevaux par les syndicats des arrondissements de Mâcon et de Villefranche, a eu lieu dimanche, 8 courant.

A peine le jury avait-il terminé la classification qui consistait à désigner les quatre meilleurs vins de chaque catégorie, que des transactions s'effectuèrent déjà sur une grande échelle, ce qui assure dans l'avenir un succès constant au concours de Pontanevaux. Les vins des premiers crus surtout trouvaient des acheteurs.

Voici le résultat des opérations du jury, choisi parmi les principaux négociants et propriétaires dégustateurs du pays.

Vins rouges

1^{re} catégorie. — Vins de 150 francs et au-dessus, la pièce, fût et vin. — 1^{er} prix, M. Guillaud, aux Thorins (acheté par M. Bouchard, de Beaujeu); 2^e prix, M. Balvan, des Thorins (acheté par M. A. Desvignes, vigneron, chez M. Labryère à La Chapelle); 3^e prix, Mlle Crotte, de Fleurie (acheté par M. Protat, du buffet de Bourg, entremise de M. Chauvet); 4^e prix, M. Burrier, à Saint-Symphorien (pour ses vins de Fleurie).

2^e catégorie. — Vins de 130 à 140 francs la pièce, fût et vin. — 1^{er} prix, M. Georges, à Chénas (vigneron de M. le comte de Sparre); 2^e prix, M. Claude Corsin, à Chénas; 3^e prix, M. Dupland, à Romanèche; 4^e prix, M. Pierre Monnet, à Chénas.

3^e catégorie. — Vins de 110 à 120 francs la pièce, fût et vin. — 1^{er} prix, M. Mathias, à La Chapelle (acheté par M. Bourdon, à La Chapelle); 2^e prix, M. J.-C. Bouchacourt, aux Broys-La-Chapelle; 3^e prix, M. L. Cadot, à Chénas; 4^e prix, M. Creyton, à Galmès, près Villefranche.

4^e catégorie. — Vins au-dessous de 140 francs la pièce, fût et vin. — 1^{er} prix, M. Bourgehanin, à Coreilles; 2^e prix, M. Michelon, à La Chapelle; 3^e prix, M. de la Perrière, à Saint-Lager; 4^e prix, M. Lanéry-Cadot, à Prazilly.

Vins blancs

1^{re} catégorie. — Vins au-dessus de 100 francs les deux feuilletes, fûts et vin. — 1^{er} prix, M. Forest, à Vergisson; 2^e prix, M. Bavat, à Pouilly; 3^e prix, M. Balvet-Chambrier, à Saint-Amour.

2^e catégorie. — Vins au-dessous de 100 francs les deux feuilletes, fûts et vins. — 1^{er} prix, M. Pétran-Gay, à Romanèche; 2^e prix, M. Valier, à Chénas; 3^e prix, M. Martoret, à Romanèche; 4^e prix, M. Dru, à La Chapelle.

Lyon

LE FROID ET LES OUVIERS

L'hiver a ses actualités; les uns sont plaignants, pour ceux qui voient dans le retour de la saison froide la renouveau de l'ère des concerts, des spectacles, des soirées, des joyeuses parties, que le contraste de la rue ensevelie sous une couche de neige, désertée des passants, l'antithèse du vent qui souffle silencieusement dans les cheminées, rend plus agréable en faisant ressortir plus agréablement leur confort.

Mais, pour beaucoup d'autres, l'hiver est la mauvaise saison, la saison où l'argent devient plus rare, en même temps que le besoin s'en fait sentir plus pressant.

D'après un vieux proverbe, quand le bâtiment va, tout va; or, le bâtiment ne va pas l'hiver; nous n'en concluons pas que rien ne va, ce serait trop pessimiste, mais cependant nous ne croyons pas qu'il soit oiseux de rechercher ce qui ne va pas.

Le grand criterium d'informations, en cette intéressante matière, se trouve dans l'observation des effets de l'inéluctable droit économique de l'offre et de la de-

mande. En appliquant cette loi au travail, on arrive tout naturellement à en déduire que les coopérations, pour lesquelles il se produit de nombreuses offres d'emploi, sont les plus favorisées, pendant que, pour certaines autres, les demandes de travail étant multipliées, il ressort logiquement de cette constatation que ces dernières sont plus éprouvées.

Ici se place une observation qui ne manque pas d'importance; il y a des coopérations qui sont saisonnières et d'autres qui ne le sont pas.

Pour les coopérations saisonnières, à une époque connue d'avance, tout au moins d'une façon approximative, le travail devient plus rare ou disparaît complètement. Pour d'autres, au contraire, des périodes de chômage surviennent, dont on ne peut prévoir ni le commencement ni la fin, pendant lesquelles tout s'arrête comme par enchantement, ce qui ne veut pas dire que les intéressés en soient enchantés.

Les métallurgistes sont dans ce cas; du jour au lendemain de nombreux ouvriers se trouvent sur le pavé, sans qu'il leur soit possible d'escompter à jour fixe une reprise de travail. Pourtant, à l'heure actuelle, ils ne sont pas trop cruellement éprouvés.

Une corporation des plus nombreuses et non des moins intéressantes est celle des cordonniers. Sait-on qu'elle compte à Lyon de 28,000 à 30,000 membres? Les cordonniers ne sont pas tous en chômage, mais presque tous souffrent du ralentissement des affaires.

La cordonnerie est une des industries où le système de la spécialisation est le plus généralement appliqué; depuis l'invention du « consti-machine » ou « vissé » les cordonniers se trouvent divisés, en monteuses, en finisseurs, etc. Tous ces spécialistes seront assez sérieusement atteints par l'hiver. D'après leur expression, ils « bricoleront », c'est-à-dire qu'ils se produiront, dans leur travail, des infirmités, des arrêts brusques suivis de reprises momentanées et courtes.

Il en sera à peu près de même pour les ouvriers tailleurs. Cependant, il est possible que, dans cette branche d'industrie, le chômage, sans être nul, soit un peu moins désastreux. L'hiver dernier, en effet, tous les lainages ont été à peu près usés, et le consommateur se trouve dans la nécessité de procéder à des réassortiments. Le tailleur pourra peut-être travailler jusqu'au 1^{er} janvier, époque à laquelle il s'arrêtera pour ne plus s'accrocher sur son établi qu'aux environs de Pâques.

Nous parlions tout à l'heure du bâtiment; au jour où nous écrivons il n'est pas dans le marasme, les maçons travaillent encore, mais il ne se produit plus, de la part des patrons, d'offres d'emploi; de même pour les terrassiers.

Par contre, il se produit des demandes d'ouvriers pour les ferblantiers, les zingueurs, les serruriers, et quelque peu, mais moins, pour les menuisiers. Ainsi, sur quinze ouvriers auxquels la Bourse du Travail a procuré de l'ouvrage ces jours derniers, il se trouve huit ferblantiers.

Les charpentiers seront les moins favorisés.

Du côté féminin, il y a de nombreuses demandes en ce qui concerne les femmes de chambre et les cuisinières. La cause de ces offres de travail se trouve dans les rentrées de la campagne qui sont fréquentes en ce moment.

Mais, d'un autre côté, l'hiver fait souffrir les diverses corporations de l'alimentation : garçons de café, garçons d'hôtels, garçons de restaurant, etc.

Les villes d'eaux, les bains de mer ont fermé leurs casinos, ce qui laisse un certain nombre de personnes sans ouvrage; d'autre part, dans la banlieue lyonnaise et à la campagne, il n'y a plus de place pour les « extras

ÉTAT-CIVIL DE LYON

INHUMATIONS
Préparateur arrondissement. — Pierre Paillet, négociant, 52 ans, église Saint-Pierre, f. 10 h. m.

BOURSE DE LYON

Table with columns: FONDS D'ÉTAT, OBLIGATIONS, listing various financial instruments and their values.

BULLETIN FINANCIER

Toutes les places européennes ont été atteintes par la crise et la faiblesse générale paralysé l'espérance de celles qui existent de sérieux éléments de résistance.

BOURSE DE PARIS

Table with columns: DÉPÊCHE GOUVERNEMENTALE, TÉLÉGRAPHIE PRIVÉE, listing market news and exchange rates.

APRÈS BOURSE

Table with columns: COURS DES VALEURS EN BANQUE, listing various bank and stock values.

BALLOTS PESÉS
5 Organs : 2 ... 100
2 Trames : 2 ... 55
41 Grèges : 2 ... 2200

VICTOR DUPRÉ
69, Rue Tronchet, LYON
Fabrique d'Abat-Jour. — Pose de Cordes
Fourniture de Lames et Bâtons

A LOUER DE SUITE
Appartement de quatre Pièces au 1er étage, avec balcon. S'adresser au concierge, rue des Remparts-d'Ainay, 21, et à MM. Baudet et Cie, régisseurs, rue de la République, 87, à Lyon.

ORDRES DE BOURSE
AU COMPTANT ET A TERME — (LYON ET PARIS)
A. MAZERAUD, rue Ferrandière, 30
Païement de Coupons échus ou non échus.

ENSEIGNES PEINTES
Dans les Gares des Funiculaires
LYON-CROIX-ROUSSE, LYON-FOURVIERRE
20 fr. le mètre carré par an, Peinture et Impôt compris.

CHAPELLERIE DU PROGRÈS
LYON. — 75, Rue de la République, 75. — LYON
FEUTRES SOIE & GIBUS
DEUX PRIX SEULEMENT
9 francs et 12 francs
Tous nos Chapeaux sont vendus 30 à 40 % meilleur marché que partout ailleurs.

Service d'Hiver VIENT DE PARAÎTRE Service d'Hiver
L'INDICATEUR DES CHEMINS DE FER
de Paris à Lyon et à la Méditerranée, de l'Est de Lyon, de l'Ouest-Lyonnais et de Lyon à Trévoux
WAGON
Contenant le service de toutes les correspondances avec les gares de ces diverses lignes. Le prix des billets aller et retour
Prix : 30 cent.; franco par la poste : 35 cent.

D' DUCHARNE
3, Cours de la Liberté, 3
Maladies de la peau, des voies urinaires et contagieuses. — Electricité.
Traitement spécial des Ulcères.
Cabinet : de 9 à 11 h. et de 1 h. 1/2 à 4 h.

DEMANDEZ dans les Kiosques
PASSE-TEMPS
JOURNAL LITTÉRAIRE ET ARTISTIQUE
Seul vendu dans les Théâtres
AVEC SON SUPPLÉMENT ILLUSTRÉ GRATUIT
PRIX : 15 CENTIMES

Tampons & Timbres Caoutchouc
FABRIQUÉS AU MAGASIN DES
PETITS DOCKS DU COMMERCE
LYON. — 12, Rue Confort, 12. — LYON
Ces Timbres, bien vulcanisés, sont confectionnés avec tous les soins que nécessite cet article, au prix unique de 1 fr. la ligne, de 5 à 5 centimètres de longueur. (Ajouter toujours 1 fr. 50 à la commande, si l'on désire la boîte à tampon encreuse incuisable.)

IMPRIMERIE A. WALTENER ET C^e
Rue Belle-Cordière, 14, Lyon
CARTES DE VISITE
A LA MINUTE
LIVRÉES EN BOÎTE A FILETS OR
Le cent, 1 ligne..... 4 50 Le cent, 4 lignes.... 2 25
» 2 » 1 75 » 5 » 2 50
» 3 » 2 » Par la poste : 30 cent. en sus
Cartes de Visite GRAVÉES, depuis 3 fr. le cent
Avis important. — Il ne sera pas donné suite aux commandes non accompagnées de leur montant.

ARTICLES SPÉCIAUX
Petits Docks du Commerce
12, RUE CONFORT, LYON
FOURNEAU-CALORIFÈRE à essence minérale. Ce fourneau distille l'essence et la transforme en gaz (cuivre nickelé).... 25 fr.
FOURNEAU DE CUISINE, même système que le précédent..... 12 fr.
CHAUFFERETTE PORTATIVE, cuivre nickelé, à eau chaude..... 4 fr.
La même, garnie de velours (article riche)..... 6 fr.
FAUSSET HYDRAULIQUE & AUTOMATIQUE, pour la conservation du vin dans les fûts en vidange..... 1 fr.

GUÉRISON SURE & RADICALE
PAR LES
Dragées de RR.PP. Prémontrés
à base de Valériane et de Zinc
des MIGRAINES, NÉURALGIES
DÉPÔT GÉNÉRAL : LYON
BOISSIER & FOURNIER, Droguistes
3, Rue de la Poudrière, 6
Envoi par contre 3 fr. en timbres ou mandat
DANS TOUTES LES PHARMACIES.

TOUT LE MONDE PEUT PEINDRE
Avec l'Incomparable Peinture Minérale
QUI SE VEND AUX
PETITS DOCKS DU COMMERCE
LYON. — 12, rue Confort, 12. — LYON
Cette peinture, d'une beauté et d'une solidité à toute épreuve est préparée dans des bidons renfermant 1 kil. de ce produit. Elle s'emploie tant à l'intérieur qu'à l'extérieur et résiste à toutes les températures. Appliquée sur des murs exposés à l'humidité, elle empêche cette humidité de pénétrer à l'intérieur. On peut l'employer indifféremment sur les métaux, bois ou plâtres. L'économie réalisée par l'emploi de cette peinture est évaluée à 50 0/0, sans compter la main-d'œuvre.
ON TROUVE TOUTES LES NUANCES CI APRÈS :
Blanc, Bleu ciel, Bleu outremer, Ocre jaune, Jaune de chrome, Noir, Ocre rouge, Vermillon, Vert d'eau, Vert jardin, Vert foncé, Gris perle, Gris fer, Gris ardoise, Brun van Dyck clair, Brun van Dyck foncé, Ton pierre, Ton chèque clair, Ton chèque foncé, Ton chamois.
Le Prix du Bidon de 1 kil. : 2 francs.

Feuilleton de L'ÉCHO DE LYON du 11 Novembre (19)
ABANDONNÉE !
PAR Charles MÉROUVEL
LE DRAME DES RENIERS
Un donanier qui la croisa aux abords de la Houguette, la ferme de Jacques de Brandes, lui trouva l'air égaré, mais il mit cette apparence sur le compte de son grand chagrin et n'osa la questionner.
Il était près de quatre heures quand elle arriva à Vrasville.
La marée commençait à monter. Le flot déferlait à deux cents mètres environ du rivage, couvrant d'écume blanche les pierres qui dressaient leur tête polie dans la grève. Le brouillard s'élevait dans le lointain, enveloppant l'horizon de sa brume.
Madeleine alla s'asseoir sur une sorte d'esplanade formant un cap de granit au bas duquel, dans une anfractuosité profonde, à soixante pieds environ au-dessous d'elle, le flot se précipitait en bouillonnant.

On était au quinze mars 1871. Deux hommes vêtus d'une défroque militaire usée jusqu'à la corde, mais brossée avec soin et sur laquelle il ne restait pas un grain de poussière, marchaient d'un pas alerte, dans un sentier de la forêt de la Trappe.
Ils ne portaient point de chassepot, mais de simples fusils de chasse, des fusils neufs achetés un moment où on les avait désarmés, afin de ne pas traverser sans défense un pays où ils pouvaient encore rencontrer l'ennemi. Leur équipement était celui des simples soldats.
Point de galons. La tunique du trouper et le pantalon rouge de la ligne. Le képi, fripé et déteint, était de mauvais drap garance.
Cependant l'un d'eux portait un ruban rouge sur la poitrine; l'autre était décoré de la médaille militaire.
Ils arrivaient de l'armée du Mans et rentraient dans leurs foyers.
Le chevalier de la Légion d'honneur était le baron de Brandes; le décoré de la médaille militaire, son domestique Hilaire.
Les services de correspondance n'étaient pas régulièrement rétablis. Le baron, habitué par la campagne et auparavant par sa vie de chasseur aux marches forcées, n'avait averti personne à Brandes de son retour. Il n'était pas fâché de surprendre son monde et d'arriver à l'improviste dans ce vieux manoir qu'il se sentait heureux de revoir.
Les Allemands avaient évité ces périlleuses solitudes.
Le pays était vierge de leurs outrages.
Jacques de Brandes respirait à pleins

poumons en traversant ces taillis où la séve commençait à circuler sous les tièdes rayons d'un soleil qui faisait oublier les rigueurs de la terrible saison disparue.
Sans doute, on était vaincu, mais il avait fait son devoir. Il s'était engagé bravement. En toute circonstance, il était allé au devant du péril. La croix qu'il portait, il l'avait gagnée dix fois au péril de sa vie !
Dans la balance de ses actions, les bonnes devaient emporter les mauvaises, d'autant mieux que celles-ci, il les avait oubliées dans l'ardeur de la lutte si misérablement finie, mais si courageusement soutenue, par lui du moins et par tant d'autres, héros obscurs qui donnaient avec enthousiasme leur sang pour la patrie.
Lorsqu'il parvint à la hauteur du manoir de la Trappe, la cloche sonnait l'Angelus de midi. Le son argentif passait au-dessus des étangs et des futaies, chantant sa prière au fond de ce désert.
Le front du baron se plissa.
Le frère Anselme était là. C'était lui, son maître, qui lui avait enseigné la botte irrésistible, mais perdue, à l'aide de laquelle il avait blessé le vicomte de Beaulieu. Le moine lui avait dit : Le coup est dangereux, mortel souvent; il n'est pas d'un gentilhomme.
Il s'en était servi pourtant.
Et il avait sur la conscience une remords plus grave, l'attentat de Brandes, cet acte digne d'un scélérat, cet outrage lâche à une jeune fille qui se confiait à son honneur ! Et plus tard, ce vol d'un enfant qu'il arrachait à sa victime pour en faire

une victime elle-même de sa cupidité et de ses ambitions.
Mais il se secoua ces idées.
Après tout, il haïssait mortellement le vicomte de Beaulieu; il aimait Germaine. Il la domptait, grâce à cette fille qu'il tenait entre ses mains ! Il avait l'avenir pour lui.
Sa conduite, pendant cette néfaste guerre, éclatante, publique, acclamée par le corps d'armée auquel il appartenait, effaçait bien des bassesses, des hontes, même à ses yeux.
Il se sentait relevé, moins déchu, presque moins coupable.
Bientôt il se trouva en face du superbe château des Essarts.
L'importante bâtisse, avec ses persiennes fermées, ses arbres décharnés et ses allées solitaires où personne ne se montrait, avait des airs de deuil.
Hilaire en fit la remarque.
— Comme c'est triste, monsieur le baron ! dit-il.
C'était triste, en effet; plus que triste, lugubre, mais est-ce que la joie n'y pouvait pas renaitre? Qu'y fallait-il? Le retour de Germaine!
Il saurait bien l'y ramener et avec elle le mouvement, le bruit et la vie.
Il suffirait de lui dire ce qu'il avait vu, de lui dépendre cette tête angélique qu'elle voudrait connaître, de lui parler de cette abandonnée qui lui tenait par des liens si forts, si impossibles à briser !
En approchant de Brandes, il marchait la tête haute, plus vaillant et plus léger que jamais.
Lorsqu'il fut au milieu des mauvais

(A suivre.)